

-----

Département  
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,  
Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**N° 220/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

**Objet de la délibération :**

**ZAE Lavans-Pessans : cession de terrain à la MGPAM**

**Nombre de membres**

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
· Dont suppléés :	6
· Dont représentés :	8
· Excusés :	7
· Non excusés :	9
- Votants :	83

**Résultat du vote**

- Pour :	83
- Contre :	
- Abstention :	

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration** M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamilà à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

**Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

**Excusé(e)** Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillet Bernadette, Ms. Cargino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

**Absent(e)s** Mmes Faillet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la demande d'acquisition foncière formulée par **MGPAM** pour la parcelle n° 6 de 2 418 m<sup>2</sup> cadastrée ZC n° 123 afin d'y installer un bâtiment industriel à vocation de micromécanique,

Considérant le prix de vente des parcelles à 13 € HT/m<sup>2</sup>,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité accepte de céder la parcelle ZC n° 123 de 2 418 m<sup>2</sup> dans la ZAE intercommunale de Lavans-Pessans au prix de 13 € HT/m<sup>2</sup> soit 31 434 € HT à MGPAM.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard-Bastide  
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-220-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/01/2019